

LE 2 AOÛT 2022

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 2 août 2022 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec

À laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Marie Sergerie
 Guylaine Thivierge

et Messieurs les conseillers : Frédéric Morin Louis Hébert
 Michel Cormier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Martin St-Gelais, est également présent.

Madame la conseillère Mélanie Dupré est absente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Période de questions;
3. Administration générale;

- 01 Adoption de l'ordre du jour.
 - 02 Adoption du procès-verbal :
 - Séance ordinaire du 5 juillet 2022.
 - 03 Adoption de la liste des comptes à payer numéro 2022-07.
 - 04 Résolution pour le dépôt du rapport financier consolidé 2021 et rapport du vérificateur externe.
 - 05 Dépôt et présentation du rapport de la mairesse sur les faits saillants.
 - 06 Résolution pour demandes de dons et de subventions.
 - 07 Résolution pour la nomination du poste d'inspecteur en bâtiment et environnement.
4. Sécurité publique;
 - 01 Résolution pour une offre de service en génie - conseil en structure – agrandissement caserne.
5. Transport;
 - 01 Résolution Droit de passage – demande d'autorisation pour la tenue d'un évènement cycliste – Fondation Mira.
 - 02 Résolution concernant une offre de service en génie civil pour des tests de contrôle de la qualité d'enrobé bitumineux sur la première Rue et la première Avenue.
 - 03 Résolution pour l'achat d'une gratte à chemin 21".
6. Hygiène du milieu;
 7. Santé et bien-être;
 8. Aménagement, urbanisme et développement;
 - 01 Résolution pour l'adhésion au service PerLE du Portail du gouvernement du Québec.
9. Loisirs et culture;
 - 01 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 963-22 modifiant le Règlement numéro 905-18 concernant le programme d'aide financière pour la participation à des activités sportives, artistiques, culturelles ou récréatives pour les jeunes de moins de 18 ans de la municipalité.
10. Mot de la Mairesse et affaires diverses;
 11. Période de questions;
 12. Clôture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

Période de questions

Conformément au règlement sur la régie interne des séances, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

115-22

Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général.

116-22 Adoption du procès-verbal

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2022, et, qu'il y a lieu de l'adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Frédéric Morin

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2022 soit adopté tel qu'il est rédigé.

117-22 Adoption de la liste des comptes à payer, liste des chèques émis et paiements bancaires et salaire des employés

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis et des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer et le salaire des employés pour le mois de juillet 2022, et, s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et, d'autoriser le paiement des montants suivants :

-	liste des comptes à payer	175 225,96 \$
-	liste des chèques émis et paiements bancaires	501 263,36 \$
-	salaire des employés	120 063,98 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Louis Hébert

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis et paiements bancaires ainsi que le salaire des employés pour un total de 796 553,30 \$, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.

118-22 Rapport financier 2021 et rapport du vérificateur externe

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport du vérificateur externe sont déposés devant le conseil municipal;

ATTENDU QU'avis public a été donné le 18 juillet 2022 à l'effet que lesdits rapports seraient déposés lors de la présente séance, et ce, conformément au 2e alinéa de l'article 176.1 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 accompagné du rapport du vérificateur externe préparés sur les formulaires fournis à cet effet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

119-22 Dons et subventions - organismes

ATTENDU QUE conformément à la Politique d'octroi de dons et de subventions de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

Il est proposé par Monsieur Louis Hébert

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de verser une aide financière à ces organismes au montant de :

-	Fondation Mira	300 \$
-	Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu	500 \$
-	Société d'histoire et de généalogie de Belœil–Mont-Saint-Hilaire	300 \$
-	La Fondation de la Clé sur la Porte Inc	300 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à verser la subvention à ces organismes.

120-22

Inspecteur en bâtiment et environnement - nomination

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste a procédé à la publication d'une offre d'emploi afin de combler le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;

ATTENDU QUE les entrevues ont été effectuées par le directeur général, la mairesse et le directeur de l'urbanisme et de l'environnement, qui recommandent l'embauche de Monsieur Réda Khazani;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer Monsieur Réda Khazani au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement à raison de 33 heures par semaine et selon les termes de la convention collective.

Que la date d'entrée en poste soit effective à partir du 15 août 2022.

121-22

Offre de service en génie - conseil en structure – agrandissement caserne

ATTENDU la nécessité d'améliorer l'architecture de la caserne de pompiers pour les projets à venir;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité a accepté une offre de service de Monsieur Stephan Barcelo pour la conception de plans préliminaires et la préparation de documents d'exécution par la résolution numéro 166-21;

ATTENDU QUE pour finaliser les plans préliminaires l'avis d'un ingénieur en structure est nécessaire;

ATTENDU QUE le directeur général sous la recommandation du directeur-adjoint du service de sécurité incendie désire mandater l'entreprise Les Conseillers BCA Consultants inc.. qui propose une offre de services professionnels conseil en structure afin de finaliser les plans préliminaires pour l'agrandissement de la caserne de pompiers pour un montant de 10 500 \$, avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de service de l'entreprise Les Conseillers BCA Consultants inc., pour un montant de 10 500 \$, avant taxes, en génie-conseil en structure pour finaliser les plans préliminaires pour l'agrandissement de la caserne de pompiers.

Il est également résolu d'affecter ladite dépense au surplus budgétaire.

122-22

Droit de passage – demande d'autorisation pour la tenue d'un évènement cycliste

ATTENDU QUE la Fondation MIRA organise la tenue d'un évènement cycliste sur la voie publique afin d'amasser des dons;

ATTENDU QUE pour l'évènement, la Fondation MIRA demande l'autorisation à la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste un droit de passage afin de sillonner les routes de la Municipalité le vendredi 12 août 2022 entre 9 h 30 et 16 h 30;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en accord avec cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser un droit de passage sur les routes de la Municipalité lors de l'évènement du 12 août 2022 entre 9 h 30 et 16 h 30 ;

Et d'adresser la présente résolution au ministère des Transports.

123-22

Offre de service en génie civil pour des tests de contrôle de la qualité d'enrobé bitumineux sur la première Rue et la première Avenue

ATTENDU les travaux d'asphaltage de la première Rue et de la première Avenue autorisés par les résolutions numéro 207-21 et 81-22;

ATTENDU QU'afin de procéder auxdits travaux, des tests de contrôle de la qualité d'enrobé bitumineux doivent être effectués;

ATTENDU QUE les tests de contrôle de la qualité ont été effectués par l'entreprise Laboratoire GS inc. puisque l'entreprise effectuait déjà des travaux sur les rues Guertin, Hamel et de la Coopérative dans le cadre d'un autre projet, durant la même période;

ATTENDU QUE le directeur général a reçu la facture de Laboratoire GS inc. pour une somme de 3 365 \$, plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Frédéric Morin

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier pour une dépense à la somme de 3 365 \$, plus les taxes, et d'en affecter ladite dépense surplus budgétaire.

124-22

Achat d'une gratte à chemin 21 pieds

ATTENDU QUE la Municipalité doit entretenir les chemins non asphaltés sur son territoire;

ATTENDU QUE pour ce faire, elle doit demander à des fournisseurs externes d'entretenir lesdits chemins;

ATTENDU QU'il y a une pénurie de main-d'œuvre dans le domaine et que la demande pour l'entretien des chemins non asphaltés de la Municipalité est croissante;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire l'acquisition d'une gratte à chemin;

ATTENDU QU'il n'y a que deux fabricants au Québec de gratte à chemin et que l'un d'eux n'offre pas le modèle adéquat pour les travaux d'entretien requis sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics et des services a reçu une soumission de l'entreprise Machinerie Lépine inc.;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics et des services techniques recommande l'achat de la gratte à chemin 21 pieds à la somme de 16 406 \$, plus les taxes, mentionnée dans la soumission reçue par Machinerie Lépine inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier pour une dépense à la somme de 16 406 \$, plus les taxes, pour l'achat d'une gratte à chemin 21 pieds de l'entreprise Machinerie Lépine inc., et d'en affecter ladite dépense surplus budgétaire.

125-22

Adhésion au service PerLE du Portail du gouvernement du Québec

ATTENDU QUE le ministre du Travail, l'Emploi et de la Solidarité sociale a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

ATTENDU QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

ATTENDU QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

ATTENDU QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

ATTENDU QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la mairesse et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

Avis de motion – Règlement numéro 963-22 modifiant le Règlement numéro 905-18 concernant le programme d'aide financière pour la participation à des activités sportives, artistiques, culturelles ou récréatives pour les jeunes de moins de 18 ans de la municipalité.

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Louis Hébert qu'un projet de Règlement numéro 963-22 modifiant le Règlement numéro 905-18 concernant le programme d'aide financière pour la participation à des activités sportives, artistiques, culturelles ou récréatives pour les jeunes de moins de 18 ans de la municipalité, est soumis à ce conseil et déposé ce jour, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Copies du projet de règlement ont été mises à la disposition des conseillères et des conseillers et sont mises à la disposition du public ce jour.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

126-22

Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur Frédéric Morin

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 20 h.

Le directeur général,

La présidente,
